



Retrouvez tous nos communiqués sur



www.ordre.pharmacien.fr

Suivez nos actualités



@Ordre_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 26 mai 2020

Dossier Pharmaceutique : de nouvelles informations sur les ruptures d'approvisionnement accessibles pour les pharmacies à usage intérieur

Au regard du contexte sanitaire actuel, les pharmaciens exerçant en établissements de santé ont d'autant plus besoin d'informations précises et à jour concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments. Pour assurer la facilité d'utilisation et la complétude des informations qui leurs sont mises à disposition, l'Ordre a fait évoluer le portail DP pour les établissements de santé. Ainsi, les pharmaciens de PUI peuvent désormais accéder aux informations mises à disposition par les laboratoires abonnés au DP grâce à un moteur de recherche, et ce même pour les médicaments pour lesquels ils n'ont pas déclaré de ruptures d'approvisionnement.

Jusqu'à présent, les 1000 PUI abonnées au DP-Ruptures pouvaient obtenir des données sur les ruptures d'approvisionnement d'un médicament uniquement lorsqu'elles déclaraient une rupture. Elles ont désormais accès directement à un moteur de recherche pour aller consulter les informations mises à disposition par les laboratoires, et ce même si le pharmacien de PUI n'a pas effectué de déclaration sur le produit. Cette évolution bénéficiera également aux agences régionales de santé (ARS), autorités de proximité ayant également un grand besoin d'informations pour pouvoir piloter au mieux les situations locales.

« Je me réjouis de cette possibilité donnée aux pharmaciens des établissements de santé d'avoir accès à de nombreuses informations concernant les ruptures d'approvisionnement. Dans le contexte actuel de crise que nous vivons, le Dossier Pharmaceutique s'avère un outil particulièrement précieux, c'est un réel atout pour une meilleure coopération entre tous les acteurs de la chaîne pharmaceutique. », Patrick Rambourg, Président du Conseil central de la section H, représentant les pharmaciens des établissements de santé et médico-sociaux et des services d'incendie et de secours.

« L'échange d'informations fiables est un prérequis pour améliorer la disponibilité du médicament et procéder rapidement aux ajustements nécessaires en cas de tension. L'évolution du DP-Ruptures permet aux industriels de renseigner des messages adaptés et ciblés à destination des établissements de santé qui y ont désormais plus largement accès. Une belle évolution ! J'encourage les pharmaciens industriels et hospitaliers à s'approprier cet outil commun, dans l'intérêt in fine du patient. », Frédéric Bassi, Président du Conseil Central de la section B, représentant les pharmaciens de l'industrie.

La mobilisation ordinaire pour étendre les services du Dossier Pharmaceutique aux établissements de santé s'inscrit dans le cadre de la feuille de route ministérielle 2019-2022 « Lutter contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médicaments en France », présentée le 8 juillet 2019 par le ministère des Solidarités et de la Santé. « Le DP est un formidable outil, reconnu par les professionnels de santé, favorisant la collaboration entre tous les acteurs de la chaîne pharmaceutique. Il démontre plus que jamais son utilité durant la crise sanitaire actuelle, et l'Ordre continuera de le faire évoluer, au service des professionnels et des patients. », Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

dircom@ordre.pharmacien.fr

Tél : 06 66 50 27 83

PRPA

Danielle Maloubier danielle.maloubier@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98